

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt – cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jean-Luc WEINICH, Jacky COGNEAU, Romain LHOPITEAU, Cathy BOURDEAU, Matthieu CHALLE, Damien REVEIL, Jacqueline LARCHER, Muriel PROD'HOMME, Céline MANIEZ, Françoise LECOMTE et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Caroline CANAC donnant pouvoir à Geneviève LE NEVÉ
Jacques AUGER donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT

Absente : //

Secrétaire de séance : Jean-Luc WEINICH

Date de convocation : 18/04/2014

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Luc WEINICH est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil du 20/02/2014

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 20 février 2014.

III. Délibérations :

1. Vote des taux d'imposition pour l'année 2014.

Madame le Maire présente l'augmentation des bases des impositions par l'Etat et les produits d'impositions attendus pour l'exercice 2014.

Considérant le report de l'opération « cœur de village » à 2015, Mme le maire et la commission finances propose au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote « pour » à l'unanimité**, le maintien des taux de contributions directes identiques à 2013, à savoir :

13,99 % pour la taxe d'habitation

23,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,

41,22 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

2. Vote des subventions allouées aux associations pour l'année 2014.

Madame le Maire, après examen des demandes de subventions par la commission des finances, propose au conseil municipal de fixer à 7110 € l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations, détaillée ci-dessous :

Comité des Fêtes	3 500 €
Coopérative scolaire (pour les sorties scolaires)	1 275 €
Coopérative scolaire	850 €
ADMR	100 €
Cabaret	100 €
Association des Parents d'élèves	100 €
Néron Détente Loisirs	100 €
Néron Vie et Patrimoine	100 €
Comité d'Animation de Pêche et Chasse de Néron (C.A.C.P.N.).....	100 €
S.P.D.A.	100 €
Prévention Routière	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers.....	100 €
Association de jumelages de Nogent le roi	381 €
Association pour la Défense de l'Environnement Néronnais (ADEN)	100 €

TOTAL SUBVENTIONS 7 006 €

Une réserve de 104 € est faite pour une demande motivée en cours d'exercice par une association.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accorde à l'unanimité**, les subventions aux associations conformément au détail ci-dessus.

3. Présentation et adoption du budget primitif pour l'année 2014.

Madame le Maire présente par chapitre le détail les dépenses et recettes du projet de budget primitif 2014, en fonctionnement et en investissement, préparé par la commission finances.

Après délibérations, le budget de l'année 2014, qui s'équilibre à 519 363,45 € en section de fonctionnement et à 190 760,34 € en section d'investissement, soit un total du budget s'élevant à 710 123,79 € **est voté à l'unanimité** par le conseil municipal.

4. Présentation des participations aux organismes de regroupement pour l'année 2014 (sans délibération).

PARTICIPATIONS 2014		
NOM	2014	
S.A. Fresnay le Gilmert	996,00 €	200 € participation aux frais de fonctionnement du syndicat + 796 € travaux dans la vallée
SIZA	623,00 €	1€/hab comme en 2013
SIPAC	218,05 €	0,35€/hab

SITED	2 444,20 €	11 coupons vendus par période en 2014 à 111,10€ le coupon
SDE28	2 996,00 €	28€ x 107 points lumineux
Total / Crédit au budget:	7 277,25 €	7 300,00 €

5. SICME (Syndicat Intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure) : proposition d'adhésion.

Madame le Maire présente au conseil le SICME et ses territoires d'interventions au travers de ses activités sur le cours moyen de l'Eure. Elle précise que les conseils du syndicat seraient utiles pour la collectivité concernant l'entretien et la gestion du cours d'eau, le Néron. Cela permettrait également de répondre aux interrogations, de conseiller, de sensibiliser et de transmettre les informations à l'ensemble de la population (élus, riverains, usagers des cours d'eau et associations). Le syndicat propose également une assistance à la maîtrise d'ouvrage, à l'étude des subventions possibles pour les travaux, et à l'élaboration de la cartographie.

Le siège du syndicat est situé en mairie de Nogent le Roi, Mme le maire explique qu'il serait intéressant que la CC4V prenne cette compétence pour l'ensemble du territoire communautaire. Le syndicat possède 1 technicien de rivière, 1 garde rivière à temps plein et 1 garde rivière à temps partiel, pour les animations sur le terrain.

Suite aux rencontres organisées avec le technicien de rivière, Monsieur Fabien HYACINTHE et Monsieur BELLANGER, président du SICME, le Néron, n'étant pas un affluent de l'Eure, le Syndicat devra modifier ses statuts pour que la collectivité y adhère. Cela ne semble pas difficile à faire.

Le coût de l'adhésion au Syndicat est de 4 € / habitants. Pour l'année 2014 il est entendu qu'aucune participation financière ne sera donnée par la commune au syndicat. En revanche, il semble opportun de profiter de cette année pour les rencontrer, étudier leurs compétences et voir si elles peuvent nous être utiles. De plus, 5 communes de la CC4V adhèrent au SICME, il serait judicieux de réfléchir à une proposition sur l'ensemble du territoire communautaire suite à une prise de compétence par l'EPCI.

Romain LHOPITEAU note que le budget du syndicat (4 € / habitant) est important.

Madame le maire fait part au conseil que ce syndicat semble très sérieux, efficace et reconnu.

Jacky COGNEAU, propose de contacter les communes qui y adhèrent déjà et de recueillir leur avis sur celui-ci.

Céline MANIEZ signale au conseil que si la CC4V prend la compétence, elle refacturera certainement aux communes une participation financière. Pas automatiquement, selon Madame le maire, mais effectivement c'est un point à aborder en conseil communautaire.

Suite à ces délibérés, Madame le maire demande au conseil l'autorisation de poursuivre les démarches auprès du Syndicat et d'étudier la possibilité d'une adhésion avec celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité**, la poursuite des démarches auprès du Syndicat et autorise Madame le maire à étudier une adhésion de la commune au SICME.

6. Réforme des rythmes scolaires : demande de moratoire.

Madame le maire rappelle au conseil l'historique de la réforme des rythmes scolaires. Cette mise en place a été validée par le décret n° 2013-077 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette réforme applicable de droit dès la rentrée scolaire 2013 a fait l'objet par délibération n°4/2013 en date du 15 février 2013 d'un report d'application à la rentrée 2014, comme la possibilité était offerte par le décret précité.

La commune ayant la compétence scolaire, les membres de la municipalité ont participé à différentes réunions d'informations organisées par les services de l'Etat.

Des réunions de concertation ont été organisées par la commune avec la directrice et les enseignants de l'école des Sources, et les délégués des parents d'élèves.

La compétence périscolaire étant du domaine de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, les conseillers communautaires de la commune ont également participé à des réunions de concertation afin d'organiser au mieux ces nouveaux temps périscolaires.

Il en ressort les difficultés suivantes :

- **Faible prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les organisations mises en œuvre**

Il ressort des premiers retours une fatigue plus importante des enfants, et une désorientation des plus jeunes est constatée face à la multiplication des intervenants.

Ce sont les fondements de réussite scolaire qui apparaissent menacés par une mise en œuvre rapide et sans concertation.

- **Difficulté technique d'organisation**

La commune, située en zone rurale ne dispose pas de locaux suffisamment importants pour accueillir les enfants durant les nouvelles activités périscolaires (sous compétence de la Communauté de Communes des Quatre Vallées).

- **Difficultés financières**

Cette mise en œuvre intervient en même temps que la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, l'impact est d'autant plus préjudiciable pour les communes du milieu rural.

- **Assouplissement de la réforme**

La date de parution du décret –non connue à ce jour- concernant l'assouplissement des mesures annoncé par le Ministre, ne nous donne pas le temps de concertation nécessaire permettant une nouvelle analyse de son application tant au niveau de l'intérêt de l'enfant, que financier et matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Constata** l'impossibilité budgétaire et matérielle de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 ;
- **Demande** à M. le Ministre de l'Education Nationale, un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014.

7. CCAS : Désignation du nombre et des nouveaux membres au sein du conseil.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de conserver neuf membres pour le Centre Communal d'Actions Sociales :

- Madame le maire, Présidente de droit,

- Quatre membres élus au sein du conseil municipal, à l'unanimité:
Madame Cathy BOURDEAU
Madame Jacqueline LARCHER
Madame Martine TROUINARD
Madame Françoise LECOMTE
- Quatre autres membres, extérieurs au conseil seront nommés par le Maire, après avis des associations familiales, des retraités et des handicapés.

8. SDE28 : Vote pour la suppression des lampes à vapeur de mercure de la commune.

Madame le maire expose aux membres du conseil la possibilité de mettre en place en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement d'ici 2017 les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure.

En l'état, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure efficacité énergétique voulue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II. Elle apporte également une réponse à la directive européenne « Energy Using Product », laquelle prévoit la fin de la commercialisation des lampes dites à vapeur de mercure à compter d'avril 2015.

Comme suite à l'adhésion de la commune à la compétence éclairage public développée par le SDE 28, il reviendra donc à ce dernier, en cas d'avis favorable de la commune, d'exécuter les travaux correspondants. Dans ce cadre, le Syndicat s'engage également, à travers une convention de partenariat, à consacrer à ce programme une enveloppe financière équivalente à 40% du coût des travaux. Enfin, la contribution financière de la commune à ces travaux pourra quant à elle être répartie sur plusieurs exercices budgétaires.

Financement des opérations :

Programme d'élimination des lanternes équipées de sources à vapeur de mercure.

Elément du point lumineux traité	INVESTISSEMENT PREVISIONNEL		PARTENARIAT FINANCIER	
	Quantité	Coût total HT	SDE 28	Collectivité
Candélabre	9	3 521 €	1 408€	2 113 €
Lanterne seule	78	22 542 €	9 017 €	13 525 €
Total		26 063 €	10 425 €	15 638 €
			40%	60%

Ainsi après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **Approuvent** la nécessité d'engager, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure,
- **Approuvent** le plan de financement prévisionnel et **autorisent** Madame le maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation desdits travaux d'ici 2017 au plus tard,
- **Optent** pour l'échéancier suivant concernant le versement de la contribution financière de la commune :
 - Versement intégral à l'issue de la réalisation de chaque tranche de travaux,
 - Versement relatif à chaque tranche de travaux réparti sur 3 exercices budgétaires à compter de 2015.

9. CNAS : désignation d'un délégué « élus » et d'un correspondant « personnel » (sans délibération).

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil, le règlement du Comité Nationale d'Action Sociale de désigner un délégué local élu et un correspondant pour la représenter au sein de ses instances.

Madame Geneviève LE NEVE, se propose de continuer la représentation de la commune au titre du collège des « élus » et de maintenir Madame BARBAN Katlène, correspondante de la collectivité.

Céline MANIEZ, précise que la collectivité a une obligation de proposer une action sociale à ses employés, mais elle reste libre de choisir l'organisme qui lui semble le plus approprié pour celle-ci.

Le conseil, à l'unanimité, n'émet pas d'avis défavorable à cette désignation.

10. Formation Certiphyto groupée avec la CC4V : demande de participation pour un agent.

Madame le maire expose au conseil la mise en œuvre de l'action de formation mutualisée avec la CC4V pour l'obtention du « Certiphyto territorial ». Notre agent technique principal est concerné par cette formation qui sera obligatoire dès le 1^{er} octobre 2014. En vue de réduire les coûts de formation un recensement de l'ensemble des agents concernés sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées a été fait en 2013. La commune référente auprès du CNFPT est Nogent-le-Roi. Celle-ci s'acquittera du montant de la formation auprès du CNFPT et présentera à chaque collectivité participante le montant correspondant au nombre d'agent présents à la formation.

Madame le maire demande au conseil son accord pour la participation à cette action de formation et le paiement de la somme due en contrepartie à la CC4V.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** à l'unanimité le projet de formation mutualisé présenté par la CC4V
- **Accepte** de verser à la CC4V la somme correspondante au nombre d'agent de la collectivité présent à cette formation, sur présentation d'un titre de recettes accompagné d'un état de présence, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 6184 « Divers-Versement à des organismes de formation »
- **Autorise** Madame le maire à signer tout document inhérent à cette opération.

11. Orange / Redevance d'occupation du domaine public pour 2014.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, pour l'année 2014, à savoir :
 - 50,40€ par kilomètre et par artère en souterrain
 - 67,20€ par kilomètre et par artère en aérien
 - 33,60€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment)

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- De réclamer la somme due pour l'exercice 2014.

Charge Madame le maire du recouvrement de cette redevance en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

IV. Questions Diverses

1. Eure et Loir Nature

Madame le maire présente l'intérêt au conseil de l'opération « Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages ».

Cette opération est un programme d'accompagnement des communes qui souhaitent réduire leur utilisation de pesticides. Elle a été lancée en 2005 par l'association Loiret Nature Environnement (LNE) et reprise en 2009 par Eure-et-Loir Nature avec pour objectif de généraliser, à tout le territoire du département, la démarche de réduction des pesticides engagée par quelques communes.

C'est un partenariat entre la commune et l'association. La commune s'engageant à réduire sa consommation de pesticides pour l'entretien de ses voiries et espaces verts, peut bénéficier gratuitement d'outils de communication. Ceux-ci permettent de présenter et d'expliquer la démarche aux habitants de la commune.

L'engagement de la commune est officialisé par la signature d'une charte d'engagements réciproques. Les communes s'engagent par cette signature à réduire progressivement l'usage des pesticides par les services d'entretien sur les emprises communales (espaces verts, voirie,...), à informer la population de la démarche et faire un bilan annuel de l'utilisation des pesticides (quantité, substances).

L'association Eure-et-Loir Nature s'engage à mettre à disposition de la commune les outils qu'elle possède (exposition, livret articles de presse, animations) à valoriser la démarche de la commune engagée à travers son site internet et les médias, à favoriser les contacts entre communes par l'intermédiaire de rencontres entre elles et avec les organismes susceptibles d'apporter un soutien technique et financier (ARS, Conseil Général, Région Centre Agence de l'Eau Seine Normandie).

Madame le maire précise que cet engagement serait complémentaire avec l'action du Syndicat des Eaux de Nogent-le-Roi de mise en conformité de l'ensemble des filières d'assainissement autonomes de la commune.

Céline MANIEZ informe le conseil que la commune de Courville engagée dans cette démarche, à déjà des retours positifs des premières actions menées sur le terrain. L'exposition est très bien faite. Les rencontres avec les autres communes sont intéressantes notamment pour partager des idées et échanger sur des expériences vécues.

Madame le maire propose au conseil de s'engager dans cette action, une signature de la charte pourrait avoir lieu le 4 octobre, jour de la fête du village. Il est entendu que toutes les associations de protection de l'environnement seront associées à ce projet de partenariat.

2. Proposition de calendrier des CM 2014 (27/06 - 12/09 - 10/10 - 14/11 - 12/12).

Conseils municipaux de l'année 2014:

- Jeudi 26 juin 20h30 (bureau jeudi 19 juin 20h30)
- Vendredi 12 septembre 20h30 (bureau jeudi 4 septembre 20h30)
- Vendredi 10 octobre 20h30 (bureau jeudi 2 octobre 20h30)
- Vendredi 14 novembre 20h30 (bureau jeudi 6 novembre 20h30)
- Vendredi 12 décembre 20h30 (bureau jeudi 4 décembre 20h30).

3. Tableau des présences pour les élections Européennes du 25/05/14.

Horaires	Présidente du bureau : Geneviève LE NEVÉ		
8h00 à 10h00	Matthieu CHÂLLE	Céline MANIEZ	Damien REVEIL
10h00 à 12h00	Jacqueline LARCHER	Françoise LECOMTE	Muriel PROD'HOMME
12h00 à 14h00	Caroline CANAC	Jacky COGNEAU	Noël BOURDILLAT
14h00 à 16h00	Cathy BOURDEAU	Jacques AUGER	Jean-Luc WEINICH
16h00 à 18h00	Martine TROUINARD	Romain LHOPITEAU	Geneviève LE NEVÉ
Dépouillement A partir de 18h	Cathy BOURDEAU	Noël BOURDILLAT Romain LHOPITEAU	Geneviève LE NEVÉ Jean-Luc WEINICH

V. Tour de Table

SPDA

Madame le maire demande au conseil un volontaire pour assister à l'assemblée Générale de l'association de protection des animaux qui a lieu le 10 mai prochain. Jacky COGNEAU se propose d'y aller.

COMPA

Madame le maire demande également un volontaire pour assister à l'assemblée générale du COMPA le 16 mai 2014 à 14h30. Romain LHOPITEAU se porte volontaire.

CC4V

Noël BOURDILLAT informe le conseil de l'élection de Geneviève LE NEVÉ au poste de vice-présidente de la Communauté de Communes des Quatre Vallées. Elle assure la responsabilité de la commission environnement et fait partie des commissions finances, culture et communication. Noël BOURDILLAT fait parti de la commission environnement, enfance jeunesse et appel d'offres.

Coupe de Bois

Romain LHOPITEAU signale au conseil une coupe à blanc de bois sur le territoire de la commune. Il sera nécessaire de contrôler la propriété des parcelles où elles ont eu lieu car dans le P.O.S. elles sont interdites.

Commission scolaire

Jean-Luc WEINICH fait part au conseil de la tenue de la première réunion de la commission scolaire, culture, jeunesse. Plusieurs projets sont à l'ordre du jour de la commission, à savoir :

- Réactiver le conseil municipal des enfants,
- Développer les actions de la bibliothèque,
- mettre en place une animation sur les dangers et enjeux du numérique,
- inviter le PRIJ à une rencontre adolescents/parents et CC4V pour la mise en œuvre de projets d'activités sur la commune.

Cantine Bio

Céline MANIEZ demande au conseil si l'on peut réfléchir à une restauration plus naturelle pour la cantine. Madame le maire répond que les travaux de construction des nouveaux bâtiments seront terminés autour de la Toussaint. Les circuits courts de commande de matières premières seront étudiés avec la CC4V.

Commission travaux

Noël BOURDILLAT fait part au conseil de la tenue de la première réunion de la commission travaux. L'actualité des projets se présente ainsi :

- Opération « Cœur de Village » revue à l'économie avec le bureau d'études Feuille à Feuille,
- Mise aux normes de l'éclairage public de Néron,
- Recensement des travaux de sécurité de voirie sur l'ensemble du territoire communal,
- Rue des Marais : mise en place de panneaux « Stop », à l'angle de la rue des Saules et d'une nouvelle signalisation limitant la vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la rue,
- Eglise : remplacement de la poutre de la sacristie et étude de la prochaine tranche de travaux,
- Ecole : remplacement du chalet de rangement des jeux de la cour,

- Chemins : Romain LHOPITEAU recense les travaux d'élagage à effectuer,
- SICME : étude d'utilité d'une adhésion au syndicat,
- Formation Certiphyto pour un agent en 2014 et étude d'une seconde formation pour Arnaud COURTEILLE en 2015.

 Commission urbanisme

Madame le maire informe le conseil de la loi ALUR et de ses conséquences en matière d'urbanisme. Les communes dotées d'un P.O.S. devront en prescrire la révision avant le 31/12/2015 sous peine de caducité du P.O.S. La transformation du P.O.S. en P.L.U. doit être achevée au 26/03/2017. Cela signifie que les révisions des P.O.S. doivent être entreprises au plus tôt.

 Opération « Voisins vigilants »

Matthieu CHALLE fait part au conseil de l'efficacité de l'opération « Voisins vigilants » sur d'autres communes, il serait peut-être intéressant d'étudier cette possibilité pour Néron. Madame le maire répond que des contacts sont pris avec la gendarmerie pour plus d'information sur le dispositif.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.
Néron, vendredi 25 avril 2014.*

**Geneviève LE NEVÉ,
Maire de Néron.**